

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 5 (1902)

Heft: 226

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes

Autor: Daucourt, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251615>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Le ministre Thiersaut, le 4 mars 1602, envoya une lettre violente au Conseil de la régence de Montbéliard pour se plaindre de ces résistances impardonnables et demander une répression énergique contre ceux qui allaient à la messe dans les paroisses des Franches-Montagnes et l'application des peines établies par les ordonnances du duc. La répression fut telle que le dimanche des Rameaux, cinquante-trois personnes, la plupart étrangères au village de Goumois, reçurent la cène. De la commune de Goumois il n'y eut que le maire, sa femme, sa fille et son gendre. Aussi le ministre combla-t-il d'éloges ce magistrat, l'appelant « le premier et le plus respectable de tous ». Un tel exemple, quoique venant de haut, fut loin de créer des prosélytes. En effet, à l'insu du maire, le lundi de la semaine sainte, le sacristain catholique réunit secrètement un grand nombre d'habitants de la baronnie pour se concerter sur le moyen de changer cette déplorable situation. Cette réunion fut dévoilée par l'indiscrétion des femmes. Toutefois l'assemblée décida d'envoyer deux délégués à Stuttgart pour présenter au duc Frédéric une requête tendant à obtenir le libre exercice du culte catholique. Richard Choulat et Claudion

Guignon furent chargés de cette mission qui échoua complètement. Ils furent de retour la veille du Quasimodo.

Quand cette opposition fut connue à Montbéliard, une enquête fut ordonnée pour punir les coupables. Pierre Grangier, ministre d'Etat et Nicolas Rossel, ¹⁾ juge à Franquemont, en furent chargés. L'enquête révéla les faits suivants : Claudiot Gauffroy, sa mère et sa femme, de Gourgouton, firent les pâques à Tréwillers, où ils allaient habituellement à la messe, d'autres à Saignelégier, à Montfaucon, etc... Tous ceux qui se permirent d'accomplir leur devoir de catholiques furent condamnés à dix sols d'amen le.

Le lundi de Pâques, 1602, le curé de Tréwillers, Richard Poivel, arriva à Goumois pour provoquer une conférence avec le ministre luthérien... Le ministre demanda que la conférence eut lieu en latin, ce qui empêcha le monde de suivre la discussion. Le curé triompha sur tous les points. Sans instruction et peu habitué au raisonnement et à la logique, le prédicant se vit confondu. Le curé lui reprocha d'abuser de la crédulité des gens en enseignant qu'il n'y a que deux sacrements et de détourner le vrai sens de l'institution de la Ste Eucharistie, de la présence réelle.

Tous les efforts du Conseil de Montbéliard pour amener le peuple de Franquemont au protestantisme rencontrèrent une telle opposition, qu'il décida d'établir définitivement un prédicant à Goumois dans le courant de la même année (1602). Le peuple menaça le ministre, il y eut des voies de fait, des actes de protestations, et c'est à grand

¹⁾ Nicolas Rossel avait été expulsé de Porrentruy comme partisan des nouveautés de Farel.

— Assurément, Louis, reprit-elle, il y a une méprise... Comment peux-tu être nommé légataire universel, alors qu'il y a deux autres branches parentes au même degré ?

— Que veux-tu que je dise?... Le pauvre oncle Mirhson était original !... Peut-être existait-il des dispositions ultérieures à ce testament... Je suis surpris comme toi, d'autant plus que le cher oncle ne m'a vu que quatre ou cinq fois dans sa vie... Si Jean et Henri se doutent des dispositions testamentaires, ils doivent être furioux.

— Cet acte est-il légal ? reprenait Renée... Peut-on, sans cause, déshériter ses propres neveux ?... Ce serait triste, s'il en était ainsi !... Heureusement que nous sommes loin ; nous aurions sans doute été soupçonnés de bassesse, de platitude. Et Dieu sait !... Est-il riche, l'oncle Mirhson ?

— Trois à quatre cent mille francs... Personne n'a cependant mis le nez dans ses affaires ;

peine qu'on put installer le prédicant dans la cure de Goumois.

La nouvelle secte que le peuple appelait « la religion humaine » ne faisait aucun progrès. Outre que plusieurs personnes continuaient à aller à la messe dans les paroisses catholiques du voisinage, les enfants refusaient d'assister au catéchisme protestant.

En 1618, ordre fut donné à Pierre Mercier et à Jeantot Mercier « de communiquer à la cène, visiter le prêche ou vider la seigneurie ». ¹⁾ Ce fut alors que les Gogniat et les Péquignot quittèrent Franquemont pour demeurer catholiques. Le protestantisme ne put jamais s'implanter définitivement à Franquemont, malgré toute la sévérité de la Régence de Montbéliard.

La résistance des catholiques se continuait quand arrivèrent la guerre de Trente Ans et la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. En 1636, le grand Roi rétablit le culte catholique dans les paroisses du ressort de la principauté de Montbéliard. Le ministre de Goumois fut renvoyé. Il y avait 35 ans que le culte catholique avait été proscrié à Goumois. L'archevêque de Besançon y plaça de nouveau un curé et le peuple s'empressa de rétablir les autels renversés par les luthériens. Le jour où la messe fut dite à Goumois, il y eut un concours extraordinaire du monde venu de tous les environs, de l'Evêché comme de la France. Le village retentissait de cris de joie et de triomphe. Les croix furent de nouveau plantées dans le finage. C'est ainsi que fut

¹⁾ C'était la proscription du culte catholique au nom du *libre examen* ; c'était au nom de la liberté de conscience la mise en pratique de cette maxime du Coran : *apostasie ou meurs* !

son notaire seul est au courant de sa situation... Il est regrettable que je sois forcé de m'absenter pendant la présence de Georges et de sa femme ici.

— Communiquons-leur notre deuil, ami... Comme ils n'ont que quelques jours à nous donner maintenant, peut-être pourrais-tu profiter de leur départ pour voyager avec eux : la traversée n'en serait que plus agréable pour vous tous.

— Je ne veux pas te laisser seule ici ; notre habitation est isolée, et Jack et Miette, avec tout leur dévouement, ne te suffiraient pas, si quelque chose de fâcheux survenait en mon absence.

M. Lecouteux arriva lorsque l'ingénieur parlait encore. Il apprit la triste nouvelle et les projets du voyage de Louis. Il fut décidé que, pour ne pas laisser Renée seule, Mme et M. Lecouteux différeraient leur départ jusqu'au retour de Calvignac.

Louis partit donc et trouva à son arrivée à la

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 21

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

— Renée, dit l'ingénieur, l'oncle Mirhson n'est plus !...

— Quand est-il mort ?

— Le 19.

— Comment se fait-il que nous n'ayons pas été prévenus à temps ?

— Tu sais bien, mon amie, que l'oncle vivait en dehors de toute sa famille, avec laquelle il ne voulait avoir que peu de relations suivies. Son serviteur doit même ignorer notre adresse. Et il tendit la lettre à la jeune femme.